

N°25-517

ARRÊTÉ TEMPORAIRE

Le 5 septembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

VOIRIE

**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT**

FETE DE QUARTIER : RUE LAFAYETTE

Le SAMEDI 27 SEPTEMBRE 2025

Le Maire de la Ville de SAINTE GENEVIEVE DES BOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3 et L.2213-4,

VU le Code de la Route, notamment les articles R 225 et R 417, l'article 325-1 et suivants,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,

VU l'arrêté n°24-444 en date du 26 septembre 2024, portant délégation de signature à Madame Corinne MICHEL, Directrice Générale des Services Techniques,

VU la demande de Monsieur **AMRANE Farid** résidant au **176, Rue Lafayette** à Ste-Geneviève-des-Bois représentant les riverains de ladite rue, sollicitant la fermeture de cette voie le **Samedi 27 Septembre 2025 de 12h30 à 20h00**,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de faciliter le déroulement de la fête de quartier organisée par les riverains le **Samedi 27 Septembre 2025**,

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer et de garantir la sécurité,

ARRETE

ARTICLE 1 : la circulation sera **INTERDITE** le **Samedi 27 Septembre 2025 de 12h30 à 20h00** :

- **RUE LAFAYETTE** : Tronçon Route de Corbeil/Rue Victor Hugo
- **RUE BARREE** : sauf riverains
- **Déviation** par Route de Corbeil et la Rue Victor Hugo

ARTICLE 2 : Les barrières seront mises à disposition par les services techniques de la ville et mises en place par les riverains.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

Monsieur Le Commissaire de Police, Circonscription de **Ste Geneviève des Bois**,
Monsieur le Chef de la Police Municipale de **Ste Geneviève des Bois**,
Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de **Ste Geneviève des Bois**,
Service Voirie de **Cœur D'Essonne Agglomération**,
Monsieur **AMRANE Farid**,
Madame La Directrice Générale des Services de **Ste Geneviève des Bois**,

Tous les agents placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de Sainte Geneviève des Bois,
Le 5 septembre 2025

Pour le Maire

Corinne MICHEL

Directrice Générale des Services Techniques

